

## **PARENT-RELAIS**

- Il adhère pleinement au projet pastoral, éducatif et pédagogique de l'établissement et ceci, dans le respect de son caractère spécifique.
- Il crée un climat de confiance, favorise la communication et instaure des liens entre l'ensemble des parents d'une classe et l'équipe éducative.
- Il accepte en toute conscience la responsabilité qui résulte de son engagement.
- Il représente les familles, mais il ne peut, en aucun cas, être un intermédiaire pour régler un problème entre ces dernières et les enseignants.
- Il a un rôle d'accueil, d'information et de soutien.
- Il participe à l'accueil des nouveaux parents avec les autres partenaires de la Communauté éducative.
- En lien avec l'APEL, il aide à l'organisation d'évènements à l'initiative des enseignants, de la direction ou des responsables de la Pastorale.

### **DANS L'EXERCICE DE SA MISSION, LE PARENT-RELAIS :**

- Fait preuve de discrétion et de discernement,
- Est disponible, à l'écoute des autres, dans le respect de leurs différences,
- Se montre toujours ouvert au dialogue, tant vis-à-vis des familles que du corps enseignant.

### **IL SE GARDE DE :**

- N'avoir une vision de la classe qu'au travers de son propre enfant.
- Agir seul sans concertation.
- Mettre en cause les méthodes pédagogiques.
- Colporter des rumeurs ou les susciter.
- Diffuser des documents dans l'école sans l'autorisation du chef d'établissement.